

Etienne de Garlande avait fondé, au XII^e siècle, deux semi-prébendes en vue d'entretenir un corps ecclésiastique musical qui prit le nom de chanoines de Saint-Aignan. La réputation de ceux-ci était justifiée. « Jusqu'à la révolution, dit l'auteur, la collégiale de Saint-Aignan conserva certaines particularités attestant la haute estime du chant liturgique. Le chantre y était le premier dignitaire; il avait droit à diverses prérogatives et privilèges. » Dans un cinquième chapitre, M. Chartier étudie la pratique musicale, c'est-à-dire l'enseignement ecclésiastique et sa mise en œuvre, les divers genres d'exécution tels que le déchant, le fauxbourdon, le contre-point: il termine fort heureusement son intéressant travail par la publication, d'après les exemplaires de la Bibliothèque nationale, de celle de Cambrai et de celle du Conservatoire, d'œuvres de maîtres tels que Louis Vanpulaer (1510), Abraham Blondet (1606), Henri Frémart (1645) et Jean Mignon (1682).

III. — Un des monuments les plus intéressants comme les plus remarquables de Grenoble est, sans contredit, le Palais de Justice. Sa belle façade renaissance impose vraiment l'admiration du connaisseur, tandis que d'autres parties gothiques ou du XVII^e siècle arrêtent le regard et sollicitent l'attention de l'artiste. L'histoire et la description de ce monument remarquable viennent d'être écrits par un homme dont la compétence est indiscutable et s'affirme à chaque page; M. Rémy connaît à fond le Palais de Justice, et il sait faire partager au lecteur les émotions qu'il a ressenties à en étudier la structure et l'ornementation.

C'est au début du XVI^e siècle qu'appartiennent les parties anciennes du monument: la porte d'entrée, le passage